



Changement d horaire par mon employeur

Par **jocat**, le **25/02/2008** à **09:31**

bonjour
je suis présent dans mon entreprise depuis 15 ans et pratique les horaires suivants:
alternativement 4-12H et 12-20H.
mon employeur veut nous imposer les horaires suivants 6-14H et 14-22H.
selon lui ces nouveaux horaires sont mieux adaptés et moins fatiguant pour son personnel.
pour moi et mes collègues c est loin d être le cas car pour la vie de famille c est pas ce qu il y a de mieux, rentre a 10 H du soir les enfants sont couchés et autres...
financièrement nous perdons le droit a 2H de nuit de 4 a 6H ca fait une grosse perte financière.
pouvons nous refuser ce changement d horaire et quel est notre recours.
merci

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **05:22**

L'employeur est libre pour les employés à temps plein et suivant l'exercice de l'entreprise ainsi que le respect de la convention collective de modifier les horaires d'exécution du travail. Par contre en ce qui concerne la rémunération vous pouvez négocier le maintien de vos salaires donc la compensation de la perte des 2h de nuit.
Tout se négocie. Discutez en avec lui sur ses motivations et vos revendications et surtout jouez collectif.
Restant à votre disposition.